



Manuel pour les participants adultes à la pré-session du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies

Child Rights Connect

1, rue de Varembe, 1202 Genève, Suisse – Tel : +41 22 552 41 30 – Fax : +41 22 552 41 39 – Skype : childrights1

Email : crcreporting@childrightsconnect.org Site internet : www.childrightsconnect.org

Mini site : <http://crcreporting.childrightsconnect.org>

À propos de Child Rights Connect

Child Rights Connect est un réseau international d'organisations non gouvernementales (ONG) qui s'assure que les enfants puissent profiter de leurs droits et apporte son soutien aux défenseurs des droits de l'enfant, y compris les enfants, les ONG, les institutions nationales des droits de l'homme et les médiateurs, pour collaborer efficacement avec le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies (le Comité).

Depuis notre création, il y a plus de trente ans, nous sommes venus en aide et avons soutenu des défenseurs des droits de l'enfant de tous les pays du monde pour qu'ils utilisent les travaux du Comité afin d'apporter un changement dans la vie des enfants. Notre longue expérience et unique collaboration avec le Comité et son Secrétariat, qui fait partie du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), fait de nous leur point central pour la participation des défenseurs des droits de l'enfant dans le travail du Comité.

Comment se servir de ce manuel

Ce manuel a été développé par Child Rights Connect pour aider ceux qui sont invités à participer à la pré-session du Comité.

Il contient des informations pratiques afin d'être bien préparé à chaque étape de la pré-session et de connaître les mesures à prendre.

Ce manuel vient compléter les informations que vous pouvez trouver sur notre mini site dédié au cycle de présentation de rapports au Comité : <http://cocreporting.childrightsconnect.org/> et les informations pratiques présentes dans le **Manuel pour les Enfants Participant à la Pré-Session du Comité des Droits de l'Enfant.**

Donnez-nous votre avis sur ce manuel

Nous apprécierions de recevoir votre avis sur ce manuel. Nous voudrions en particulier savoir comment vous l'avez utilisé, ce que vous avez trouvé utile et ce qu'il y manque afin que nous puissions l'améliorer pour les autres.

Veuillez envoyer votre avis à : cocreporting@childrightsconnect.org

Table des Matières

Introduction – Qu’est-ce que la Pré-Session du Comité des Droits de l’Enfant ?.....	1
Respecter la confidentialité de la Pré-Session	2
Pourquoi est-il important de conserver la confidentialité des réunions avec le Comité ?	2
CE QUI DOIT RESTER ABSOLUMENT CONFIDENTIEL	2
Qu'est-ce que les défenseurs des droits de l'enfant peuvent rendre publique ?	3
Confidentialité : À FAIRE et À NE PAS FAIRE	3
Que faire si l'on craint des représailles de son engagement avec le Comité ?	4
S'inscrire à la Pré-Session	5
I. Sélection de Représentants d'Organisations à la Pré-Session.....	5
II. Inscription en ligne des Organisations à la Pré-Session	6
III. Accréditation pour accéder aux bâtiments de l'ONU	6
Se préparer à la Pré-Session	7
I. La structure de la pré-session d’un pays	7
II. Comment participer efficacement à la Pré-Session ?	8
III. Comment Préparer sa Déclaration Orale ?	8
IV. Comment se Préparer à la Discussion Interactive avec le Comité ?.....	10
Annexe – Informations Générales sur les membres du Comité	11

CONTACTEZ-NOUS !

Si vous avez la moindre question ou avez besoin d’informations supplémentaires pour assurer la participation d’un enfant dans le cycle de présentation de rapports du Comité, veuillez nous contacter :

- via email : crcreporting@childrightsconnect.org
- via Skype : identifiant = childrights1
- par téléphone : téléphone fixe: +41 22 552 41 30
- via WhatsApp. Le numéro de Child Rights Connect est communiqué sur demande.

Introduction – Qu'est-ce que la Pré-Session du Comité des Droits de l'Enfant ?

La pré-session, ou le groupe de travail de pré-session, est la semaine durant laquelle le Comité rencontre en privé les défenseurs des droits de l'enfant sélectionnés, y compris les enfants, les organisations non-gouvernementales (ONG), les institutions nationales des droits de l'homme (INDH), les médiateurs, ainsi que des agences de l'ONU, **à Genève, en Suisse**. Lors d'une semaine de pré-session, de nombreuses pré-sessions de pays se tiennent les unes après les autres.

Les pré-sessions de pays sont programmées lorsque le Comité reçoit un nouveau rapport d'État. Le Comité se rencontre 3 fois par an pendant 4 semaines à chaque fois. La session se déroule les trois premières semaines, la quatrième semaine est la pré-session de la session suivante. Les dates de la semaine de pré-session sont publiées sur le [site du Comité](#). L'heure et la date exactes des pré-sessions de pays sont **CONFIDENTIELLES** et sont communiquées uniquement aux participants sélectionnés. La pré-session d'un pays se déroule 6 mois en avant la session.

La pré-session d'un pays est une réunion confidentielle de 2,5 heures durant laquelle les 18 membres du Comité rencontrent les défenseurs des droits de l'enfant invités par le Comité et les représentants des agences de l'ONU, comme l'UNICEF.

C'est l'occasion pour les défenseurs des droits de l'enfant de partager leurs informations et inquiétudes en toute confidentialité avant le dialogue du Comité avec l'Etat – la session.



Avant et après chaque pré-session de pays, Child Rights Connect organise **des briefings et des débriefings** pour les défenseurs des droits de l'enfant, **pour fournir aux participants les changements de dernière minute, répondre aux éventuelles questions, inquiétudes ou problèmes et parler des stratégies de plaidoyer.**

En général, les briefings se tiennent la veille de la pré-session du pays, ou 1 heure avant la réunion. Les débriefings se tiennent juste après la pré-session. L'heure sera confirmée dès l'obtention du programme final de la part du Comité.

! Veuillez prendre cela en compte lorsque vous organisez votre voyage à Genève.

Respecter la confidentialité de la Pré-Session

Pourquoi est-il important de conserver la confidentialité des réunions avec le Comité ?

Le principe de **confidentialité** constitue un élément clé des méthodes de travail du Comité des Droits de l'Enfant, puisque les pré-sessions des pays sont des réunions à huis clos, et ne sont pas ouvertes au public.

L'objectif est d'assurer la participation efficace et sûre aux réunions des acteurs nationaux, y compris celle des enfants, en améliorant la liberté d'expression et en renforçant la protection contre les représailles.

La confidentialité doit être respectée pour TOUTES LES REUNIONS organisées avec le Comité pendant la semaine de pré-session : POUR VOTRE SECURITÉ ET CELLE DES AUTRES PERSONNES IMPLIQUÉES.

! Soyez conscient que certains défenseurs des droits de l'enfant participant à la même pré-session pays que vous ou à une autre réunion qui a lieu avant ou après **pourraient être en danger si leur présence venait à être rendue publique**. Ils engagent le dialogue avec le Comité des droits de l'enfant grâce à la confidentialité de ces réunions - veuillez respecter leurs besoins.

! Les enfants sont encore plus vulnérables, et peuvent ne pas saisir pleinement les risques et les conséquences du principe de confidentialité pour eux-mêmes ou pour les autres. Il est essentiel que cela leur soit clairement expliqué avant une réunion avec le Comité et répété directement après la réunion.

CE QUI DOIT RESTER ABSOLUMENT CONFIDENTIEL

- ✓ Les noms des **participants/organisations** qui participent à une pré-session ou à une réunion des enfants avec le Comité ne doivent pas être divulgués. Seuls les défenseurs des droits de l'enfant sont invités à la pré-session, aucun observateur n'est autorisé dans la pièce.
- ✓ Le **contenu de la discussion** lors d'une pré-session de pays ou d'une réunion des enfants ne peut pas être mentionné ni partagé. Vous pouvez parler des points que vous avez soulevés, mais vous **NE POUVEZ PAS** parler des autres points soulevés par d'autres personnes, y compris par les membres du Comité. AUCUN participant aux réunions, y compris le Comité, les ONG, les INDH, les agences de l'ONU et les enfants ne peut mentionner **ce qui a été discuté** lors la réunion. Il n'y a aucun enregistrement audio ou vidéo des réunions.
- ✓ La **date et l'heure d'une pré-session d'un pays ou d'une réunion d'enfants** NE DOIVENT PAS être divulguées ou partagées. Bien que les dates de la semaine de la pré-session soient une information publique qui se trouve sur le site du HCDH, les dates exactes des pré-sessions de chaque pays – qui pourraient révéler la présence des défenseurs de tel ou tel pays à Genève – sont strictement confidentielles.

Qu'est-ce que les défenseurs des droits de l'enfant peuvent rendre publique ?

- C'est **votre décision** de rendre votre rapport alternatif publique ou non. C'est aussi à vous de décider si vous voulez que le gouvernement concerné possède une copie de votre rapport. Si des enfants ont contribué au rapport alternatif, ils doivent être également consultés avant la publication du rapport. Ils doivent être rendus anonymes dans tous les cas.
- Vous décidez également si votre rapport alternatif peut être téléchargé sur le site du HCDH après la pré-session, une fois soumis au Comité. Si vous décidez de le rendre publique plus tard, ou si vous voulez qu'une autre version soit publiée, vous pouvez l'envoyer directement au Secrétariat du Comité à l'adresse suivante crc@ohchr.org juste après la pré-session du pays, en spécifiant que c'est pour le télécharger sur le site du HCDH.

Confidentialité : À FAIRE et À NE PAS FAIRE

À FAIRE	À NE PAS FAIRE
Respecter la confidentialité des informations obtenues aux pré-sessions des pays ou aux réunions d'enfants.	Ne pas divulguer ni partager le nom d'autres participants (individus/organisations) de la pré-session d'un pays ou d'une réunion d'enfants.
Ne partager sur internet/les réseaux sociaux que les sujets et problèmes que vous avez soulevés lors de la pré-session d'un pays ou d'une réunion d'enfants APRÈS la semaine de pré-session. Faites référence à votre rapport uniquement.	Ne pas divulguer ce qui a été dit par un autre participant ou un membre du Comité lors d'une pré-session. NE JAMAIS partager les sujets/problèmes en direct, car cela indiquerait la date de la pré-session d'un pays ou d'une réunion d'enfants.
Expliquez le principe de confidentialité à vos collègues et aux enfants que vous soutenez et accompagnez. Assurez-vous qu'ils comprennent la signification et l'importance du respect de la confidentialité pour leur sécurité et celle des autres.	Ne pas prendre de photos lors de la réunion. Ne pas prendre en photo un participant en dehors d'une réunion sans lui demander son accord au préalable. Ne pas prendre les participants enfants en photo sans leur demander et sans l'accord de leur accompagnateur. Il faudra expliquer comment ces images seront utilisées et les conséquences possibles.
Ecrivez 'Confidentiel' sur toutes les pages du rapport que vous soumettez confidentiellement.	NE JAMAIS inviter de journalistes à la pré-session d'un pays ou à une réunion d'enfants ou en rencontrer un avant ou après sur place. NE JAMAIS divulguer la date de la pré-session d'un pays en particulier, ou d'une réunion d'enfants en dehors de votre propre organisation (et à des fins internes).

Que faire si l'on craint des représailles de son engagement avec le Comité ?

Respecter la confidentialité de la pré-session est essentielle pour se protéger de représailles, tels que l'intimidation, le harcèlement ou la discrimination envers soi-même ou envers d'autres participants.

! Ne jamais supposer que si vous ne craignez pas de représailles, les autres participants des pré-sessions de pays sont dans la même situation.

Le contexte politique variant d'un pays à l'autre, il est très important **de ne pas divulguer les dates des autres pré-sessions de pays ou le nom de participants d'autres pays que vous auriez pu rencontrer à Genève, ou avec lesquels vous êtes entrés en contact lors de la préparation à une pré-session.**

Si vous vous sentez concerné par d'éventuelles représailles à cause de votre participation à la pré-session de votre pays, veuillez prévenir Mme Allegra Franchetti (afranchetti@ohchr.org), la Secrétaire du Comité et nous-même (crcreporting@childrightsconnect.org) dès que possible.

Si vous êtes victime de représailles après votre participation à la pré-session d'un pays, sachez que le Comité, ainsi que tous les autres organes de traité des Nations Unies ont développé une série de principes afin "d'assister et de protéger les individus et groupes alléguant qu'ils ont été l'objet d'intimidations ou de représailles à cause de leur coopération avec eux."

Dans ce contexte, le Comité a nommé **Mme Renate Winter**, membre autrichienne du Comité, Rapporteur sur la question des représailles. Elle est chargée d'évaluer votre situation et décide des mesures à prendre par le Comité.

Plus d'informations sur la sécurité des défenseurs des droits humains à Genève, la protection et le suivi de représailles se trouvent sur le [site](#) d'accueil des ONG.

! Veuillez lire le [Guide contre les Intimidations ou Représailles](#) (principes de San José) pour plus de détails sur le rôles des organes de traités des Nations Unies à ce sujet.

Coordonnées du Secrétariat du Comité :

Comité des Droits de l'Enfant

Division du Conseil des droits de l'homme et des traités
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)
CH-1211 Genève 10 (Suisse)

Tel. : +41 22 917 91 41

Fax : +41 22 917 90 08

E-mail : crc@ohchr.org

S'inscrire à la Pré-Session

Contents

I. Sélection de Représentants d'Organisations à la Pré-Session.....	5
II. Inscription en ligne des Organisations à la Pré-Session	6
IV. Accréditation pour accéder aux bâtiments de l'ONU.....	6

I. Sélection de Représentants d'Organisations à la Pré-Session

Votre organisation est invitée par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies (le Comité) à participer à une pré-session de pays du Comité : si vous voulez y participer, vous devez sélectionner des représentants.

Afin d'effectuer la meilleure sélection de vos représentants, veuillez garder les points suivants à l'esprit :

Nombre de participants

En général, étant donné le caractère confidentiel et interactif des réunions, le Comité n'invite qu'un petit groupe de représentants de la société civile par pré-session de pays (environ 12 participants).

Selon notre expérience, les organisations qui soumettent un rapport détaillé sur un grand nombre de problèmes ne devraient inscrire que 2 personnes. 1 personne est suffisante pour représenter une organisation qui a soumis un rapport thématique.

Critères de sélection

Le Comité exige que tous les participants :

- ✓ **Maîtrisent** (expression et compréhension) l'une des langues officielles des Nations Unies (anglais, français, espagnol, russe, chinois ou arabe) ;
- ✓ Aient **activement participé** à la préparation du rapport alternatif soumis par l'organisation ;
- ✓ Soient prêts à **participer activement** et à répondre aux questions du Comité (les observateurs ne sont pas autorisés) ;
- ✓ Doivent avoir une **connaissance approfondie** de la Convention Relative aux Droits de l'Enfant (CRC) et du Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, et/ou du protocole facultatif sur l'implication des enfants dans les conflits armés si nécessaire, et comment ils sont mis en place dans le pays, en particulier par rapport à la législation nationale, les politiques et programmes du gouvernement, les domaines prioritaires et les lacunes importantes.
- ✓ Soient prêts à **coopérer** avec les autres représentants dans la salle (par ex. UNICEF, Médiateur, etc.) ;
- ✓ Respectent **le principe de confidentialité**.

! Si vous sélectionnez 2 représentants pour votre organisation, ils doivent avoir une expertise complémentaire afin de couvrir une plus grande gamme de sujets.

II. Inscription en ligne des Organisations à la Pré-Session

L'inscription des représentants participant à la pré-session se fait par notre [formulaire d'inscription en ligne](#). Cela signifie que les coordonnées de tous les représentants sélectionnés des organisations invitées à une pré-session de pays doivent être enregistrées. Veuillez n'envoyer qu'un formulaire par représentant

Les organisations qui ne s'inscrivent pas avant la date limite devront directement contacter le Secrétariat du Comité (crc@ohchr.org) afin de savoir si une inscription tardive est possible.

! À ce stade, nous recommandons que les organisations qui pourraient participer selon les subventions reçues s'inscrivent de toute manière, même si un financement n'a pas encore été assuré.

Désigner un représentant principal à contacter :

Chaque organisation devra fournir le nom d'un représentant principal, qui sera aussi la personne à joindre par Child Rights Connect et le Secrétariat du Comité lors de la préparation de la pré-session du pays.

Le représentant principal devra :

- ✓ Diffuser toutes les informations partagées par Child Rights Connect et/ou par le Secrétariat du Comité avec ses collègues participant à la pré-session du pays
- ✓ Participer au Skype préparatoire que Child Rights Connect organise avec les représentants principaux de chaque organisation participant aux pré-session de pays.

À des fins de coordination, les coordonnées de cette personne seront partagées avec les représentants principaux des organisations qui participent à la même pré-session de pays. Si cela pose problème, veuillez nous contacter à l'adresse crcreporting@childrightsconnect.org.

III. Accréditation pour accéder aux bâtiments de l'ONU

Une fois l'inscription en ligne des représentants de votre organisation effectuée, vous devez soumettre une demande d'accréditation pour entrer dans les bâtiments de l'ONU, lieu où le Comité vous rencontrera.

! Omettre de faire cette demande vous empêchera l'accès aux bâtiments et à la pré-session de votre pays.

L'accréditation pour l'ONU s'effectue en 2 étapes :

1) Avant la pré-session de pays :

- ✓ Les participants doivent s'inscrire sur la plateforme en ligne d'accréditation du HCDH. Le lien est envoyé aux participants par email avec l'invitation. Merci d'attendre deux jours ouvrables pour que votre requête soit traitée.

2) Le jour de la pré-session du pays :

- ✓ Se rendre au point sécurité du Palais Wilson (adresse : 52 rue des Pâquis, 1201 Genève, Suisse) lieu où se tiendra la pré-session de pays.
- ✓ Apporter la confirmation de l'inscription qui comporte le code QR et le passeport ou carte d'identité.

Se préparer à la Pré-Session

Contents

I. La structure de la pré-session de pays	7
II. Comment participer efficacement à la Pré-Session ?	9
III. Comment Préparer sa Déclaration Liminaire Orale ?.....	8
IV. Comment se Préparer à la Discussion Interactive avec le Comité ?.....	10

I. La structure de la pré-session d'un pays

Une pré-session d'un pays est une réunion confidentielle de 2h30 entre le Comité et les participants sélectionnés de la société civile. Cette réunion est divisée en **4 parties principales** :

- 1) Déclaration orale** – Les participants sont invités à faire de brèves déclarations initiales.
- 2) Série de questions par le Comité** – Les rapporteurs pays du Comité (2 membres) ou la groupe de travail (3-4 membres) posent une série de questions aux participants, qui ne portent pas forcément sur les problèmes soulevés dans leur rapport ou leur déclaration initiale.
- 3) Préparation et organisation des réponses** – Les participants ont 10-15 minutes en tout pour préparer leurs réponses aux questions posées par les membres du Comité. Ils ont le choix de l'ordre de leur réponse, décident qui va répondre à quelle question ainsi que le choix de décider de ne pas répondre à certaines questions. Il est fortement conseillé que les participants travaillent ensemble afin de se répartir les réponses entre eux.
- 4) Discussion interactive avec le Comité** – Une fois le temps de préparation écoulé, les participants sont invités à répondre aux questions du Comité. Les membres du Comité peuvent intervenir en ajoutant des questions supplémentaires ou complémentaires à n'importe quel moment.

Rapporteurs Pays et Groupes de Travail

Pour chaque pré-session d'un pays, le Comité nomme soit **2 rapporteurs pays** soit **1 groupe de travail de 3 ou 4 personnes**.

Les nominations s'effectuent à la fin de la session précédente, environ 3 mois avant la pré-session d'un pays. Les rapporteurs pays et les groupes de travail sont chargés de diriger les discussions avec les défenseurs des droits de l'enfant pendant les pré-sessions des pays et avec l'État examiné pendant la session d'un pays.

Lorsqu'un comité de réflexion dirige la pré-session d'un pays, le Président du Comité peut limiter le nombre de questions soulevées par les autres membres lors d'une série de questions aux défenseurs des droits de l'enfant.



Child Rights Connect vous communiquera le nom des rapporteurs et des membres du groupe de travail dès l'obtention de l'information.

II. Comment participer efficacement à la Pré-Session ?

Etant donné la durée et le format de la pré-session, il est essentiel que chaque participant d'une pré-session d'un pays s'organise à l'avance afin de maximiser son temps et d'éviter les répétitions des problèmes et des réponses.

Avantages de l'organisation :

- ✓ Tous les participants se connaissent avant la pré-session du pays ;
- ✓ Les déclarations initiales sont partagées, ce qui permet aux participants de connaître les problèmes soulevés par les autres et les domaines d'expertise de chacun ;
- ✓ Les déclarations initiales des participants ne sont pas répétitives et restent très courtes, ce qui donne plus de temps pour la discussion interactive avec le Comité ;
- ✓ Les participants connaissent en avance les thèmes ou sujets qu'ils défendront, et peuvent se préparer en amont ;
- ✓ Les participants peuvent répondre à la plupart, voire à toutes les questions posées par le Comité malgré la courte période de temps impartie lors d'une réunion ;
- ✓ Cette coordination pour la pré-session du pays sera utile pour s'organiser davantage pour la session ainsi que le suivi des recommandations du Comité.

III. Comment Préparer sa Déclaration Orale ?

Les pré-sessions de pays commencent par de brèves déclarations des ONG, INDH, UNICEF, et d'autres organismes non-gouvernementaux. Bien que ces déclarations n'aient pas de format spécifique, les points suivants vous aideront à partager vos informations de manière efficace.

Contenu de la déclaration initiale

- ✓ L'objectif des déclarations est de souligner les développements récents et de fournir des informations actualisées depuis la soumission de votre rapport.
- ✓ Se concentrer sur un nombre limité de priorités essentielles (problèmes soulevés, actualisations et recommandations) afin d'aider le Comité à mieux comprendre les principaux obstacles de votre pays.
- ✓ Si des problèmes soulevés portent atteinte à l'application de la Convention et/ou des protocoles facultatifs, veuillez les mentionner brièvement.
- ✓ Vous pouvez donner votre opinion sur le rapport de l'État partie.
- ✓ Vous pouvez mentionner des points de votre rapport mais sans faire un résumé trop détaillé de celui-ci. Le Comité aura déjà étudié votre rapport.

! Veuillez noter que le Comité aura reçu votre rapport sous forme électronique, vous n'avez pas besoin d'apporter des copies papier de votre rapport.

- ✓ Vous pouvez terminer votre déclaration en résumant les principales recommandations et questions à soulever par le Comité à l'État partie lors de la réunion du pays.
- ✓ Votre déclaration ne devrait pas contenir d'informations sur le travail effectué par votre organisme. Si vous en faites part, veuillez distribuer une copie papier aux membres du Comité.



Child Rights Connect peut formuler des observations sur vos déclarations si besoin.

Les règles de prise de parole

- ✓ Les ONG/coalitions peuvent soit préparer une déclaration commune, soit en préparer une plus courte.
- ✓ Les coalitions prennent la parole en premier, suivies des organisations nationales, des organisations internationales, des INDH puis des agences de l'ONU.
- ✓ Sauf si réorganisés par le Secrétariat du Comité, les temps de parole sont déterminés comme suit :

Temps indicatifs de parole

Coalitions nationales : 7 minutes

Organisations avec rapports complets : 5 minutes

Organisations avec rapports thématiques : 3 minutes

- ✓ Les déclarations doivent se faire en **anglais, français** ou **espagnol**. Vous pouvez également la préparer en russe, en arabe ou en chinois, mais vous devez prévenir le Secrétariat du Comité en avance, afin que des dispositions soient prises pour l'interprétation.

! Il est important de respecter le temps imparti afin d'en avoir assez pour les questions-réponses.

! Le temps imparti à chaque organisation peut varier selon le nombre total d'organisations participantes.

Informations Pratiques

- ✓ Apporter **8 exemplaires de votre déclaration** pour les interprètes et les rapporteurs pays. Si vous voulez que tous les membres du Comité possèdent également une copie de votre déclaration, veuillez apporter 24 exemplaires.

Child Rights Connect n'a pas de locaux dans le bâtiment de l'ONU où se tiendra la pré-session : nous ne pouvons pas vous aider à imprimer des documents le jour de la réunion.

- ✓ La salle de conférence n'est pas équipée d'installations pour lire les PowerPoint. Si vous désirez utiliser un format PowerPoint, veuillez apporter des copies papiers au Comité et aux interprètes.

Salle de réunion de la pré-session

La pré-session se tient généralement dans une salle de réunion au siège du HCDH dans le bâtiment historique Palais Wilson (voir photo ci-dessous).

Le Président du Comité dirige la réunion depuis la table du président (podium), avec la Secrétaire du Comité.

Les membres du Comité prennent place aux tables situées sur les côtés, et les représentants des ONG s'assoient aux tables situées au centre.

Les enfants qui restent pour la pré-session peuvent occuper les mêmes sièges ou s'asseoir aux rangées de tables au fond de la salle.



Source: UNOG

IV. Comment se Préparer à la Discussion Interactive avec le Comité ?

Après la série de questions posées par le Comité, vous disposerez de **10 à 15 minutes** pour décider comment répondre aux questions.

Dans le but de maximiser votre temps, nous vous recommandons de :

- ✓ Noter les questions sur une feuille ou un ordinateur portable ;
- ✓ Vous organiser en avance avec vos collègues et/ou d'autres participants à la pré-session (par ex. d'autres ONG, UNICEF, INDH) afin d'éviter les doublons et les répétitions ;
- ✓ Nommer une personne en charge de la gestion du temps, en particulier si vous êtes un groupe nombreux ;
- ✓ Grouper les questions par thèmes et les prioriser selon leur importance ;
- ✓ Prioriser les questions auxquelles vous voulez répondre. En fonction du temps disponible, il n'est peut-être pas possible de répondre à toutes les questions posées par le Comité : c'est à vous de décider celles qui doivent être résolues pendant la réunion et celles peuvent être résolues par la suite à l'écrit.

Soyez concis et précis lorsque vous répondez tout en gardant à l'esprit que le plus de temps passé sur une seule question, le moins de temps vous aurez pour répondre aux autres questions. Garder également à l'esprit qu'il est mieux de répondre entièrement à des questions importantes que de répondre à toutes de manière superficielle.

! Il est important de ne pas se disperser, **soyez aussi bref et organisé que possible.**

- ✓ **Notez** que les questions sur la CDE seront posées en première, suivies de celles sur l'OPAC et/ou OPSC si nécessaire.

Si vous avez des statistiques, des rapports ou information qui ne proviennent pas d'un rapport de l'ONU (par ex. UNICEF, OIT, les statistiques de l'OMS), qui soutiennent les problèmes que vous voulez soulever, veuillez les partager avec le Secrétariat du Comité et demander qu'ils soient partagés avec les membres du Comité au début de la réunion. Toutes les informations sur les publications ou campagnes préparées par des ONG, des enfants et INDH pour diffuser la Convention sont très utiles et le Comité encourage souvent les Etats parties à soutenir les campagnes de la société civile.

Annexe – Informations Générales sur les membres du Comité

Pour mieux préparer la pré-session, voici un aperçu général des membres du Comité et de leurs antécédents. Cela vous aidera à avoir une idée des principaux domaines d'expertise des membres du Comité et, par conséquent, de ce que vous pouvez attendre d'eux en termes de questions.

Le Comité est composé de 18 experts indépendants sur les droits de l'enfant de 18 pays différents. Il est important de garder à l'esprit que les membres du **Comité sont élus à titre personnel** pour un mandat de quatre ans et peuvent être réélus¹.

La composition actuelle du Comité des droits de l'enfant, ainsi que des informations sur les antécédents des membres, peuvent être trouvées ici :

www.ohchr.org/EN/HRBodies/CRC/Pages/Membership.aspx

! Toutes les sessions du Comité avec les États sont publiques et diffusées sur le Web. Si vous voulez avoir une idée des questions posées par le Comité, consultez les [archives de l'ONU Web TV](#).

Tous les membres du Comité sont des experts dans différents domaines liés aux droits de l'enfant, qui ont tendance à poser des questions en fonction de leur expertise et de leurs intérêts.



Child Rights Connect a réuni les questions que **les membres du Comité posent le plus souvent aux États et aux domaines thématiques qu'ils couvrent habituellement** lors des sessions de pays.

Nous espérons que cette information peut vous aider à :

- Mieux comprendre la perspective et les domaines d'intérêt du Comité ;
- Mieux préparer la pré-session du pays ;
- Fournir au Comité des contributions plus pertinentes et ciblées (recommandations, questions suggérées pour l'État).

! Veuillez noter que les informations contenues dans cette section ne sont pas exhaustives et ont été rédigées uniquement par Child Rights Connect à des fins informatives.

¹ Pour plus d'informations sur la nomination et l'élection des membres du Comité, consultez notre fiche d'information : www.childrightsconnect.org/wp-content/uploads/2013/09/FicheRenseignements_Elections_ChildRightsConnect_French.pdf?x37799

Questions thématiques fréquemment soulevées par les membres du Comité

Membres du Comité	Domaines
<i>Suzanne AHO ASSOUMA</i>	Enregistrement des naissances, traite des enfants, adoption, santé, santé maternelle, services de soins de santé primaires, éducation sexuelle, grossesse précoce, VIH/SIDA, orphelins, nutrition
<i>Amal Salman ALDOSERI</i>	Lois et politiques, diffusion de la CDE, châtiments corporels, travail des enfants, droit au jeu et aux loisirs, pratiques préjudiciables
<i>Hynd AYOUBI IDRISSE</i>	Budget, lois et politiques, CDE dans la législation nationale, collecte de données, coopération entre UNICEF et la société civile, intérêt supérieur de l'enfant, châtiments corporels, enfants victimes de violence, traite des enfants, châtiments corporels dans les écoles, justice pour mineurs, violence domestique
<i>Bragi GUDBRANDSSON</i>	Déclaration obligatoire des cas d'abus sexuels
<i>Philip JAFFE</i>	Respect des opinions de l'enfant, parlement des enfants, accès à l'information, châtiments corporels
<i>Olga KHAZOVA</i>	Intérêt supérieur de l'enfant, adoption, éducation concernant les droits de l'enfant, problèmes de comportement, droit de la famille, prise en charge institutionnelle, responsabilité parentale.
<i>Cephas LUMINA</i>	Santé, éducation inclusive, enfants handicapés
<i>Gehad MADI</i>	Justice juvénile, enfants impliqués dans les conflits armés, discrimination raciale, OPSC et OPAC
<i>Faith MARSHALL-HARRIS</i>	Justice juvénile, droit de la famille
<i>Benyam Dawit MEZMUR</i>	Enfants victimes d'abus, qualité de l'éducation, définition de l'enfant, principes généraux, droits et libertés civils
<i>Clarence NELSON</i>	Hotlines / lignes d'assistance téléphonique, problèmes de santé auxquels sont confrontés les enfants, groupes d'enfants vulnérables, travail des enfants, justice des mineurs, enfants des rues
<i>Mikiko OTANI</i>	Droits civils et liberté, enregistrement des naissances, vie privée, accès à l'information, liberté de religion
<i>Luis Ernesto PEDERNERA REYNA</i>	Lois et législations, liberté d'association, ratification, plainte de surveillance indépendante, vie privée, torture, traitements cruels et inhumains, exploitation sexuelle
<i>José Ángel RODRÍGUEZ REYES</i>	Discrimination, droit d'exprimer ses opinions, prise en charge institutionnelle, adoption, problèmes de santé auxquels sont confrontés les enfants, allaitement, enfants intersexes
<i>Aissatou ALASSANE SIDIKOU</i>	Bien-être de l'enfant
<i>Ann Marie SKELTON</i>	Loi sur la garde et la protection des enfants, budget
<i>Velina TODOROVA</i>	Violence contre les enfants, traitements ou peines cruels, inhumains ou dégradants
<i>Renate WINTER</i>	Châtiments corporels, abus et négligence, pratiques préjudiciables, exploitation sexuelle, trafic d'enfants, qualité de l'éducation, âge de la responsabilité pénale, justice pour mineurs

Exemples de questions posées par les membres du Comité dans chaque rubrique

A. Mesures d'application générales

Mécanismes de suivi de la mise en œuvre de la CIDE

Gehad Madi

Concernant le contrôle indépendant des violations des droits de l'enfant, pourriez-vous informer le Comité du nombre de plaintes qui ont été déposées ?

Hynd Ayoubi Idrissi

Qu'est-ce qui a été prévu pour garantir que les enfants aient un accès confidentiel aux mécanismes de suivi ?

Budget

Benyam Dawit Mezmur

Nous reconnaissons qu'il y a eu des difficultés financières. Quelle est la réduction budgétaire pour l'éducation ?

Ann Marie Skelton

Le coût de cette nouvelle loi sur la garde et la protection des enfants a-t-il été évalué avant sa mise en œuvre ? Existe-t-il un budget spécifique pour faire fonctionner cette nouvelle loi ?

Ratification des Protocoles Facultatifs

Amal Salman Aldoseri

Pourriez-vous nous expliquer ce qui vous empêche de signer le Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (OPAC) et le Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (OPSC) ?

Luis Ernesto Pedernera Reyna

Le Qatar dispose-t-il d'un calendrier pour la mise à jour des traités sur les droits de l'homme dont la ratification est toujours en cours ?

Mise en œuvre de la CIDE dans la législation nationale

José Angel Rodriguez Reyes

Existe-t-il un organisme national ou local chargé de coordonner les politiques publiques liées aux droits de l'enfant ? Quelle est la fréquence des réunions de ces organismes ?

Médiateur

Clarence Nelson

Le Médiateur dispose-t-il d'une équipe d'enquête qui s'occupe des plaintes ? Dispose-t-il d'un service juridique qui s'occupe d'autres questions ?

Diffusion de la CIDE

Renate Winter

Les enfants et les personnes qui s'occupent d'enfants ne connaissent pas assez la Convention. Est-il prévu de dispenser une formation sur la Convention ?

Collecte des données

Hynd Ayoubi Idrissi

La collecte de données est un domaine qui doit être renforcé, notamment en ce qui concerne la population indigène, les orphelins, etc. Quelles sont les mesures prises par l'État ?

Coopération entre UNICEF, la société civile et le gouvernement

Suzanne Aho Assouma

Comment l'État travaille-t-il avec les ONG ? Existe-t-il des subventions pour les ONG qui travaillent pour la protection de l'enfance ?

B. Définition de l'enfant

Définition de l'enfant

Amal Salman Aldoseri

Quelle est la définition juridique d'une jeune fille ? Considérez-vous que cette définition soit conforme aux normes internationales ?

Gehad Madi

L'âge de la majorité est fixé à 18 ans, mais les enfants qui se marient avant d'avoir 18 ans sont déjà légalement adultes. Comment cela est-il possible ?

C. Principes généraux

Non-discrimination

Olga Khazova

Les enfants nés hors mariage sont-ils discriminés ?

Intérêt supérieur de l'enfants

Olga Khazova

Comment l'intérêt supérieur de l'enfant est-il pris en compte dans des situations particulières, par exemple lorsque les parents sont expulsés de leur appartement ou qu'ils ne disposent pas des documents appropriés etc. ?

Gehad Madi

Le Comité félicite votre pays pour la mise en œuvre du principe de la loi sur l'enfance. Cependant, ce principe n'a pas de statut juridique car il est absent de la loi sur l'éducation et de la prise de décision dans les politiques d'immigration. Envisagez-vous de changer cela ?

Droit d'exprimer leur opinion

Amal Salman Aldoseri

Quelles sont les plateformes permettant aux enfants de faire entendre leur voix ? Quelles sont les formations disponibles pour prendre dûment en compte les opinions de l'enfant dans tous les contextes ?

Faith Marshall-Harris

Comment les enfants des groupes vulnérables sont-ils inclus et leurs opinions représentées ?

Droit à la participation

José Ángel Rodríguez Reyes

Les enfants peuvent-ils participer à la vie publique ? Les jeunes peuvent-ils s'associer librement ? Avez-vous un parlement des enfants, par exemple ?

D. Libertés et droits civils

Amal Salman Aldoseri

Les mères peuvent-elles transférer leur nationalité à leurs enfants ? Les enfants des demandeurs d'asile ont-ils la nationalité à leur naissance ?

Suzanne Aho Assouma

Enregistrement des voyageurs et des enfants roms : existe-t-il des endroits pour déclarer la naissance de ces enfants ?

Enregistrement des naissances

Suzanne Aho Assouma

Quel est le délai pour obtenir un certificat de naissance ? Quel est le taux de non-déclaration ? Et quel est le taux d'enfants dont les parents sont anonymes ? Le système d'enregistrement semble être trop centralisé. Comment les habitants des zones rurales s'inscrivent-ils ? L'enregistrement est-il gratuit ? Si ce n'est pas le cas, est-il possible de supprimer les frais ? Existe-t-il un programme de sensibilisation à l'importance de l'enregistrement des naissances ? Et les enfants non enregistrés ont-ils accès à l'éducation ?

Mikiko Otani

L'exigence de l'examen médico-légal est-elle toujours un défi pour les enfants nés à la maison et dans des milieux autres que les hôpitaux ? Avez-vous pris des mesures de sensibilisation et de formation du personnel hospitalier, des administrateurs et d'autres professionnels de la santé à travers le pays sur cette nouvelle procédure ? Disposez-vous d'un système de collecte de données permettant d'identifier le nombre de naissances non enregistrées et de vérifier si cette nouvelle procédure a des effets positifs sur la réduction des non-enregistrements ?

Benyam Dawit Mezmur

L'État partie supprimera-t-il les frais d'enregistrement des naissances ?

Liberté d'association

Luis Ernesto Pedernera Reyna

Comment les enfants sont-ils impliqués dans ces associations des droits humains dans les écoles ? Comment sont-elles créées ? Deviennent-ils membres par le biais d'élections ? Quels sont leurs pouvoirs ? Quelles sont leurs activités ? Quelles ressources reçoivent-elles ? Les enfants connaissent-ils ces associations de défense des droits humains ?

Liberté de religion

Mikiko Otani

Pouvez-vous confirmer si la décision des élèves de ne pas assister à un cours de religion, dans le cadre du programme d'études, si une demande écrite est faite par leurs parents, est effectivement délivrée ? Pouvez-vous informer le Comité si des mesures législatives visant à modifier une loi sur l'éducation nationale qui a été jugée inconstitutionnelle ou toute autre mesure en réponse à cette décision constitutionnelle fondamentale ont été prises ou sont prévues ? Si cette disposition est toujours en vigueur, comment le droit d'un enfant de ne pas assister à un cours de religion est-il effectivement appliqué ? Comment les élèves et leurs parents sont-ils informés de la possibilité de ne pas assister à un cours de religion ? Combien d'élèves choisissent de ne pas y assister ? Comment les élèves qui ne suivent pas de cours de religion sont-ils traités à l'école ?

Parlements des enfants

Philip Jaffé

Comment le gouvernement s'assure-t-il que tous les enfants sont représentés dans le parlement des enfants ?

Aissatou Alassane Sidikou

Comment le gouvernement garanti-t-il un processus démocratique pour que les enfants de tous les milieux puissent faire partie des parlements des enfants ?

Droit à l'information, respect de la vie privée et utilisation des médias sociaux

José Ángel Rodríguez Reyes

À quel âge un enfant peut-il avoir accès à des informations sur son identité biologique ? Peut-il rechercher l'identité de ses parents biologiques ?

Mikiko Otani

Comment vous assurez-vous que les enfants sont effectivement protégés contre la diffusion de leurs images ou de leurs déclarations qui ne devraient pas l'être ? Existe-t-il des mécanismes de protection pour empêcher de telles diffusions ? Toute formation sur les risques de l'internet est incluse dans le sujet sur les TIC en tant que mesures préventives pour protéger les enfants contre l'exposition à des informations et des matériels ou produits nocifs destinés aux enfants, en réponse à notre recommandation précédente ? Existe-t-il un contrôle et un organe de surveillance des services internet ?

Luis Ernesto Pedernera Reyna

Initiatives médiatiques pour discuter des histoires personnelles de victimes d'abus sexuels : y a-t-il des intentions similaires en ce qui concerne les châtiments corporels, qui devraient être couvertes d'une manière ou d'une autre par cette bonne pratique médiatique ?

De quoi les enfants sont-ils victimes dans leur vie privée et quels sont les recours dont ils disposent en cas d'atteinte à leur vie privée ?

Velina Todorova

Initiatives médiatiques pour discuter des histoires personnelles de victimes d'abus sexuels : y a-t-il des initiatives similaires en ce qui concerne les châtiments corporels, pour qu'ils soient également couverts par cette bonne pratique médiatique ?

Philip Jaffé

La transmission de l'information est-elle culturellement accessible aux enfants ?

E. Violence à l'égard des enfants

Châtiments corporels

Clarence Nelson

Est-il vrai que les châtiments corporels sont toujours légaux en réponse à certaines infractions religieuses ?

Amal Salman Aldoseri

Vos lois interdisent-elles explicitement les châtiments corporels dans tous les contextes ?

Philip Jaffé

De quels types de stratégies spécifiques disposez-vous pour lutter contre le recours aux châtiments corporels ?

Abus et négligence

Renate Winter

En ce qui concerne la violence domestique, votre État a-t-il pris des mesures punitives à l'encontre des parents. Toutefois, cela n'est pas suffisant. Existe-t-il un programme pour aider les parents à changer de comportement ?

L'abandon et la maltraitance des enfants se produisent-ils de la même manière dans toutes les régions ?

Exploitation sexuelle et les abus sexuel

Gehad Madi

Parfois, les cas d'exploitation sexuelle aboutissent au suicide. Combien de ces cas sont portés devant les tribunaux ?

Renate Winter

Concernant la stigmatisation des enfants qui ont été victimes d'abus sexuels, existe-t-il un plan d'éducation et de réinsertion dans les zones rurales ?

Luis Ernesto Pedernera Reyna

Combien de garçons et de filles sont touchés par l'exploitation sexuelle et quelles mesures concrètes ont été prises pour s'occuper des enfants qui ont été exploités et abusés sexuellement ?

Bragi Gudbrandsson

Comment les cas d'abus sexuels sont-ils gérés ? Existe-t-il un système de signalement obligatoire ?

Enfants victimes de violence

Benyam Dawit Mezmur

Pourriez-vous préciser si votre État autorise qu'une personne qui a violé les droits fondamentaux d'un enfant ne soit pas nécessairement punie si la violence a été exercée de bonne foi ?

Suzanne Aho Assouma

Victimes de violences et d'abus sexuels : quels sont les programmes disponibles pour les enfants afin qu'ils puissent se rétablir physiquement et psychologiquement ?

Luis Ernesto Pedernera Reyna

Les gardiens de prison sont-ils formés ? Les enfants sont-ils informés du fait que la torture est un crime en vertu de la loi ? Les mesures de protection permettent-elles aux personnes de signaler les cas de torture et de traitements cruels et dégradants ?

Les enfants peuvent-ils être punis physiquement chez eux et à l'école ? La loi comporte-t-elle une norme stipulant que les châtiments corporels sont inacceptables à la maison, à l'école et dans les centres de soins pour enfants ?

Velina Todorova

Les gouvernements envisagent-ils de s'attaquer au problème des châtiments corporels dans la famille ? Prévoit-on d'organiser des campagnes de sensibilisation ou des formations pour les parents ?

Hotline / Ligne d'assistance téléphonique

Clarence Nelson

Disposez-vous de lignes d'assistance téléphonique accessibles aux enfants 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et dans tout le pays ? Sont-elles financées par l'État ou par des fonds privés ?

Hynd Ayoubi Idrissi

Comment garantissez-vous que les enfants aient accès au numéro gratuit pour les plaintes ?

Mikiko Otani

Existe-t-il des informations adaptées aux enfants sur le système de plainte créé et diffusé ? Pourriez-vous nous fournir des informations sur le nombre de plaintes concernant les enfants ?

Luis Ernesto Pedernera Reyna

Combien de plaintes l'Institution Nationale des Droits de l'Homme a-t-elle reçu en termes de violations des droits de l'enfant ? Et comment avez-vous traité ces plaintes, en particulier, depuis la création par l'unité spéciale consacrée aux droits des femmes, des enfants et des personnes handicapées ?

Velina Todorova

Comment la sécurité des enfants qui utilisent les lignes d'assistance et les mécanismes de plainte indépendants est-elle assurée ? Les services d'assistance téléphonique pour les enfants ont-ils reçu un financement de l'État et le gouvernement envisage-t-il de promouvoir d'autres services d'assistance téléphonique gratuits pour les enfants, afin que ces derniers puissent être informés de ces services et les utiliser ? Qui répond au téléphone ? Les personnes qui répondent à l'enfant sont-elles formées ? Quelles sont les conséquences pour l'enfant, par exemple, y a-t-il un suivi des plaintes ou non ? Ces méthodologies d'identification et d'intervention précoces dans les cas de violence de nature multisectorielle et multidisciplinaire fonctionnent-elles comme un mécanisme de renvoi et, à ce titre, font-elles partie des cadres normatifs sectoriels ? Quels sont les éléments déclencheurs du mécanisme,

en particulier en ce qui concerne les enfants vivant dans des environnements proches ? Quel est le statut des signaux anonymes de maltraitance et de négligence ? Quelles sont les principales institutions chargées de gérer le cas et quelle est la formation dispensée aux professionnels engagés ? Quels types de services sont déjà en place et comment la demande est-elle encouragée ?

Trafic d'enfants

Renate Winter

Les bébés sont parfois vendus par les mères et parfois par les infirmiers/ières. Comment gérez-vous ces deux types de situations ? De quelle manière les mères sont-elles sanctionnées et de quelle manière les infirmiers/ères le sont-ils/elles ?

F. Milieu familial et protection de remplacement

Assistance aux familles

José Ángel Rodríguez Reyes

Les programmes et services de soutien aux familles sont très importants pour réduire la pauvreté. Mais quelle est la portée de ces programmes ? Combien de familles ces programmes concernent-ils ?

Protection de remplacement

Enfants de parents incarcérés

Olga Khazova

Les enfants dont la mère est incarcérée ont-ils la possibilité de rester en contact avec elle ? Si l'enfant naît en prison, que lui arrive-t-il ?

Adoption

Olga Khazova

Où sont enregistrés les deux noms (ancien et nouveau) d'un enfant adopté ? Qu'est-ce qui est écrit dans l'acte de naissance ?

Développement de la petite enfance

Suzanne Aho Assouma

Dans votre rapport, vous parlez de la pension alimentaire et du fait que si le père ne peut pas payer, la mère doit apporter un soutien financier à l'enfant. Cependant, que se passe-t-il si aucun des parents n'a les moyens de payer ?

José Angel Rodriguez Reyes

Quelles sont les politiques appliquées pour améliorer la nutrition des enfants ? Et pour réduire les problèmes de retard de croissance des enfants ?

G. Handicap, santé et bien-être

Santé de l'adolescent

Hatem Kotrane

Y a-t-il eu un mouvement en faveur de la dépénalisation de l'avortement lorsqu'il s'agit de jeunes filles ?

Clarence Nelson

En ce qui concerne la toxicomanie, existe-t-il des centres de traitement pour les toxicomanes ? Y en a-t-il dans toutes les régions ?

Santé maternelle

Suzanne Aho Assouma

Nous n'avons pas reçu de chiffres sur les taux de mortalité maternelle ; quelle est l'ampleur de ce phénomène ?

Vous avez parlé de votre programme national de prévention de transmission du VIH mais vous ne parlez pas des mères touchées par le VIH ?

Services de soins de santé primaires

Suzanne Aho Assouma

Des mesures pour améliorer les transports et les routes ? Par exemple, pour les femmes qui doivent aller accoucher ?

En ce qui concerne la pollution de l'air, que fait-on pour permettre aux femmes de réduire l'utilisation du bois et du charbon pour la cuisine ?

Information sur la santé reproductive

Suzanne Aho Assouma

La criminalisation de l'avortement, sauf s'il s'agit d'un viol : ne pensez-vous pas que cela encouragera les avortements clandestins ? Ne devriez-vous pas dépénaliser les avortements ?

Allaitement maternel

José Ángel Rodríguez Reyes

Quel est le pourcentage d'hôpitaux qui appliquent un programme efficace d'allaitement maternel ? Quel est le pourcentage d'hôpitaux qui appliquent ces programmes ?

Enfants souffrant d'un handicap

Amal Salman Aldoseri

Que fait-on pour offrir des transports publics / gratuits à ces enfants ? Combien d'enfants handicapés sont placés en institution ? Ont-ils accès à l'éducation et aux soins de santé dans ces établissements ?

Cephas Lumina

Pourriez-vous faire le point sur la formation des travailleurs de la santé en matière de réadaptation et d'évaluation du handicap au niveau communautaire ? En particulier, comment ces travailleurs de la

santé ont-ils été formés jusqu'à présent ? Combien ont été formés à ce jour et quelle est leur répartition dans le pays ?

Quelles sont les mesures mises en œuvre pour lutter contre la stigmatisation et les préjugés dont sont victimes les enfants handicapés ?

H. Éducation, loisirs et activités culturelles

Accès à l'école

Amal Salman Aldoseri

L'enseignement primaire est-il obligatoire et gratuit ? Même pour les enfants sans nationalité ?

L'éducation inclusive

Cephas Lumina

Quels sont les mécanismes en place le suivi de la mise en œuvre de ces normes d'éducation inclusive par les écoles ? Quels sont les recours ou les sanctions disponibles en cas de non-respect par une école ?

Qualité de l'éducation

Renate Winter

En raison de restrictions financières, certaines écoles des zones rurales ne sont pas classées. Plusieurs niveaux sont regroupés. Est-il possible de faire face à des classes moins nombreuses ?

Les redoublements en première année sont très fréquents et les taux d'abandon sont élevés. Qu'allez-vous faire pour éviter cela ? Y a-t-il une possibilité d'adapter les programmes scolaires ?

Benyam Dawit Mezmur

Y a-t-il des disparités dans l'accès à l'éducation entre les zones rurales et les villes ? Quelles sont les mesures et quels sont les impacts positifs à cet égard ?

Harcèlement

José Ángel Rodríguez Reyes

Quelles mesures prenez-vous pour éviter l'intimidation dans les écoles ? Effectuez-vous des inspections / contrôles périodiques ?

Éducation aux droits humains et de l'enfant

Olga Khazova

Les cours sur les droits de l'enfant ne sont pas systématiquement dispensés dans toutes les écoles et ne figurent pas dans le programme d'enseignement. Prévoyez-vous d'apporter des changements à cet égard dans les programmes scolaires ?

Clarence Nelson

La Convention fait-elle partie des programmes scolaires ?

Equipements dans les écoles

Olga Khazova

Transport vers les internats : ces enfants sont-ils pris quotidiennement ou une fois par semaine ? Y restent-ils toute la semaine ?

Loisirs

Amal Salman Aldoseri

La violence des gangs rend la vie quotidienne des enfants très difficile, car ils ont peur de sortir pour jouer, craignent d'être violés ou kidnappés. Prenez-vous des mesures pour lutter contre ce phénomène ?

I. Mesures spéciales de protection de l'enfance

Groupes d'enfants vulnérables

Olga Khazova

Institution des boîtes pour bébés : Comment traiter les mères qui risquent d'abandonner leur bébé ? Comment prévenir l'abandon des bébés ?

Enfants en conflit avec la loi : âge de la responsabilité pénale

Hynd Ayoubi Idrissi

Proposition de loi visant à réduire la responsabilité pénale à 16 ans ou à la laisser à 18 ans, mais à modifier la durée des poursuites. Êtes-vous prêt à réduire la responsabilité pénale ? Que se passe-t-il actuellement ? Les gens veulent avoir la main plus dure sur la criminalité étant donné la pression. Quelles sont vos intentions ?

Gehad Madi

Le Comité est préoccupé par le fait que dans votre législation, l'âge minimum de la responsabilité pénale est de 8 ans, ce qui est beaucoup trop bas. Envisagez-vous de la modifier pour la mettre en conformité avec les normes de la Convention ?

Justice pour les enfants

Renate Winter

Quand un enfant est-il mis en prison et quand est-il placé dans le système de justice pour les enfants ? Où en êtes-vous dans l'examen du système de justice pour les enfants ? Qu'en est-il des délinquants âgés de 12 à 16 ans : à quelle loi sont-ils soumis ? Quelles sont les possibilités qui s'offrent à eux et quelles sont les alternatives légales à la détention ? Les enfants en conflit avec la loi sont-ils privés d'éducation ?

Clarence Nelson

Les enfants accusés sont-ils autorisés à se faire représenter par un avocat ? Et s'ils n'en ont pas les moyens ? La nouvelle législation sur la justice des mineurs abolit-elle les châtiments corporels ou l'emprisonnement à vie ?

Luis Ernesto Pedernera Reyna

L'Institution Nationale des Droits de l'Homme est-elle autorisée à visiter les lieux de détention ?
Pourquoi doit-elle demander des autorisations et ne peut-elle pas effectuer de visites sans préavis ?

Enfants en situation de rue

José Angel Rodríguez Reyes

Avez-vous des politiques visant à empêcher que les enfants en situation de rue soient exploités ?

Enfants réfugiés

Amal Salman Aldoseri

Gardez-vous une trace (registre) des enfants de réfugiés et de demandeurs d'asile ?